



**52<sup>e</sup> Assemblée Générale**  
**12 - 16 mars 2005, Abou Dhabi, E.A.U.**

**Résolution**  
**CICGA52.RES02**

**La surpêche menace les animaux terrestres  
de l'Afrique de l'Ouest**

1. De nombreux mammifères d'Afrique de l'Ouest sont menacés d'extinction, à tel point que la population de gibier du Ghana dans les zones protégées a été réduite de près de 80 % au cours des 30 dernières années.
2. Une équipe de chercheurs internationaux (selon l'article paru dans Science 306, 1180-1183 (2004))
  - a) a comparé le déclin de 41 espèces de mammifères entre 1970 et 1998 avec les poissons mis en vente sur les marchés locaux en Afrique de l'Ouest pendant la même période, et
  - b) a conclu que
    - l'avenir des espèces de mammifères, dont la viande est consommée en Afrique de l'Ouest, dépend de l'état de la population halieutique au large de cette région,
    - la population halieutique au large de l'Afrique de l'Ouest a été réduite de moitié par rapport à 1970,
    - la pression exercée sur le gibier a été particulièrement importante pendant les années où les filets des pêcheurs sont restés pratiquement vides,
    - les populations sur place préfèrent couvrir leurs besoins de protéines en consommant du poisson, et, dans le cas où il n'est pas disponible, avec de la viande de brousse,
    - que les populations souffrent d'une pauvreté et d'une malnutrition extrêmes, particulièrement dans la région de l'Afrique de l'Ouest, où le gibier a été décimé de manière excessive,
    - si les ressources halieutiques venaient à manquer, la plupart du gibier de l'Afrique de l'Ouest serait non seulement réduite en un court laps de temps, mais viendrait également à manquer comme source de protéine secondaire pour la population locale.

**La 52<sup>e</sup> Assemblée Générale du CIC réunie à Abou Dhabi, aux Emirats Arabes Unis, du 12 au 16 mars 2005,**

**CONSTATE QUE :**

- Les résultats de la recherche réfutent l'affirmation selon laquelle le gibier est un mets délicat et inutile pour les populations des grandes villes d'Afrique de l'Ouest,

et

**DEMANDE :**

- Que le Président prenne des mesures appropriées et qu'il informe les membres des réalisations respectives.